Chers adhérents,

Enfin une Assemblée Générale se profile à l’horizon !

Non sans mal, nous avons obtenu que soient présents deux membres du cabinet Huglo-Lepage : Me Madeleine Babès & Benjamin Huglo qui se sont occupés des requêtes.

Pour mémoire, la dernière Assemblée générale a eu lieu le 9 avril 2021 par visio-conférence et vous aviez été invités à voter par l’intermédiaire de la plate-forme numérique Balotilo.

Il n’y a pas eu d’AG en 2022 : les référents ont tous eu beaucoup de travail avec les dossiers des requérants et nous souhaitions faire au mieux et prendre du temps afin que la situation soit éclaircie.

Vous avez reçu peu de nouvelles en 2022 (sauf pour les requérants qui ont eu des contacts avec leurs référents), en cause : il n’était plus possible d’envoyer de messages à partir du fichier centralisé, nous espérons que maintenant tout va bien se passer pour les envois.

Nous serons très heureux de vous retrouver pour

**l’Assemblée Générale**

**le mercredi \* 15 mars Salle Armand Bourillon**

**à Neuville-sur-Sarthe (72190)**

**nous vous accueillerons à partir de 16h30 \***

**Pour faciliter l’organisation, merci de nous dire si vous pensez venir et combien de personnes.**

**( \* Nous sommes conscients que ce jour et cet horaire ne sont pas des plus adaptés mais il a fallu composer avec le souhait des membres du cabinet Huglo-Lepage quant à un retour pas trop tardif à Paris.)**

**L’AG commencera impérativement à 17h15** avec l’exposé du cabinet Lepage suivi des échanges avec les requérants.

Fin de l’intervention de Me Babès & Huglo à 18h40 (train de retour à prendre à la gare du Mans à 19h30).

L’AG se poursuivra ensuite, avec notamment un exposé sur les études acoustiques diligentées par le CRI 72.

Le rapport d’activité, le rapport financier et les perspectives vous seront présentés.

Vous serez invités à **voter sur ces rapports ainsi que sur l'élection des membres du conseil d'administration**. En effet, selon nos statuts : « L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 24 membres au plus, élus pour deux (2) ans, et rééligibles, par l'assemblée générale. »

11 membres du CA sont rééligibles : Laure ARTRU, Emmanuel de BEAUCOURT, Philippe CARLACH, François COROLLER, Gérard GASNIER, Dominique GUILPAIN, Marie-Jo GUILPAIN, Anne-Marie GUITTON, Stéphane HERIN, Roger LEGEAY, Patrick de MONTJOIE

**Nous invitons les personnes désirant faire partie du conseil d'administration à se faire connaître dès maintenant. Nous souhaiterions vraiment que de nouvelles personnes se manifestent, c'est important pour la vitalité de notre association et la représentation des adhérents : chacun a une richesse, une énergie et des idées à partager !**

**Réadhésion 2023**

**Merci de renouveler dès maintenant votre adhésion 2023 au CRI 72**:

gage du soutien de chacun, elle représente une participation et un encouragement indispensables à la poursuite des actions des membres du CA qui n'épargnent ni leur temps ni leur énergie !

Vous avez 2 possibilités de règlement de votre cotisation (**15€ par personne**) :  
1) Soit **en ligne avec Hello Asso**, par ce lien :

https://www.helloasso.com/associations/association-cri-72/adhesions/adhesion-annuelle-cri-72-2

*Précision : Aucun frais n’est pris par le site « Helloasso » , le site se rémunère grâce à une participation volontaire proposée. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de cocher la case « pas de don ».*

2) Soit **par** chèque à l'ordre du CRI 72, adressé au trésorier du CRI 72, en joignant le bulletin d’adhésion 2023 attaché à ce message.

(rempli lisiblement : important notamment pour l'adresse mail ! )

à son adresse :

**Philippe Carlach**

**Le Fray  -  141 Bis, Route des Landes**

**72160 CONNERRE**

 PS : Si vous avez déjà réglé votre cotisation pour 2023, ne tenez pas compte de cette demande.

Sans votre engagement, rien n'est possible ! Bien cordialement.